

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	133 (1982)
Heft:	7
Artikel:	L'organisation d'un arrondissement
Autor:	Gaillard, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-764924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'organisation d'un arrondissement

Par *F. Gaillard*, Yverdon

Oxf.: 68:(494.45)

L'arrondissement d'Yverdon est formé de la manière suivante:

2 forêts de la Confédération	160 ha
5 forêts cantonales	470 ha
49 forêts communales	2 600 ha
1 union forestière	100 ha
1400 propriétaires privés (environ)	<u>1 900 ha</u>
Total	5 230 ha

Si sa surface se situe dans une honnête moyenne sur le plan suisse, le nombre des propriétaires (et spécialement des corporations de droit public) rend sa direction assez problématique.

Quand le soussigné en a pris la tête voici plus de 20 ans, il avait sous ses ordres 11 gardes forestiers non permanents, plus un nombre indéterminé de bûcherons occasionnels secondés par quelques équipes de bergamasques travaillant en compagnonnage et façonnant en hiver une partie des coupes.

La main-d'œuvre en place permettait d'exploiter les bois, de faire les plantations, mais se révélait insuffisante pour pratiquer, entre autres, les soins culturaux et les éclaircies dans les gaulis et les perchis. Les salaires étaient faibles, les avantages sociaux (à part la CNA¹) presque inexistant. Cette situation se retrouvait du reste partout dans le canton, et même dans la Suisse entière.

Mon prédécesseur avait déjà constaté ces imperfections et commencé à y faire face. Les premiers travaux entrepris par lui ont grandement facilité la tâche du soussigné, qui s'est fixé trois objectifs.

Le premier, créer des triages regroupant toutes les catégories de propriétaires, et d'une surface suffisante pour occuper un garde forestier à plein temps.

Le second, d'engager à l'année des équipes formées de professionnels susceptibles de maîtriser et d'exécuter tous les travaux.

Le troisième, de procurer à la main-d'œuvre forestière (gardes et ouvriers) des salaires et des conditions sociales décents.

¹ Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

Il fallut des mois et des années de tractations ainsi que des litres de salive pour arriver à chef. Municipalités et ouvriers n'étaient pas toujours convaincus du bien-fondé de mes démarches; les bases étaient à créer (statuts, contrats, cahier des charges, etc.); le coût de l'opération faisait peur à beaucoup. N'allait-on pas facturer, en 1962, notre personnel au prix exorbitant de Fr. 3.60 l'heure, toutes charges comprises?

Vingt ans ont passé.

La situation actuelle, qui souffre encore de quelques imperfections, se présente de la manière suivante:

- a) l'arrondissement est divisé en 5 triages dont la surface varie entre 800 et 1 200 ha,
- b) les corporations de droit public formant ces triages sont groupées en associations ayant pour but l'engagement de gardes et d'équipes forestières permanents,
- c) gardes et ouvriers reçoivent des prestations qui sont égales ou supérieures à celles fournies par l'Etat à son personnel.

Chaque association a un comité; elle se réunit chaque année une ou deux fois en assemblée générale, bénéficie du concours d'un caissier qui tient les comptes, facture les travaux sur la base d'un barème admis par l'assemblée des membres, et paie les ouvriers et les autres frais (carburant, entretien, etc.).

L'outillage, dont fait obligatoirement partie une roulotte, est propriété des associations. Deux d'entre elles ont de plus fait l'achat d'un tracteur de débardage.

Chaque membre d'une association reste libre d'utiliser une main-d'œuvre locale occasionnelle, qui tend cependant à disparaître. En hiver, quelques équipes descendues des hauteurs du Jura contribuent à façonner les coupes.

Les gardes et les bûcherons sont au bénéfice d'une assurance maladie qui fournit des prestations calquées sur celles de la CNA. Ils sont affiliés à une caisse de retraite (2ème pilier). Les primes pour ces deux institutions sont payées paritairemement par les employeurs et les employés.

J'ai déjà dit que cette organisation ne fut pas mise sur pied sans quelques difficultés. Après une période de rodage qui permit de corriger certaines lacunes, elle fonctionne depuis plusieurs années à la satisfaction de chacun.

Signalons pour terminer que des propriétaires privés de plus en plus nombreux recourent aux services de ce personnel, devenu indispensable pour la région.

Zusammenfassung

Die Organisation eines Forstbetriebes

Der Forstkreis Yverdon verfügt über 5230 ha Wald. Er ist unter anderem charakterisiert durch die grosse Anzahl von 57 Waldgrundstücken, die Korporationen öffentlichen Rechts gehören. Der Kreis ist in fünf Reviere aufgeteilt. Die Gemeinden haben sich in jedem Revier zu einem Verband zusammengeschlossen und ziehen so aus der Arbeit des Försters und der Holzgruppen ihren Vorteil. Förster und Arbeiter stehen alle in einem ständigen Arbeitsverhältnis; sie sind gut bezahlt und haben fortschrittliche Sozialleistungen.

Übersetzung: *U. Müller*